



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 06 SEPT 2019

Le Directeur Général

NOTE DE SERVICE

A tous

N° 3438 /DGDDI/DLRI

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DES OPERATIONS COMMERCIALES
- INSPECTEURS
- CHEFS DE BRIGADE
- CHEFS DE POSTE

Objet : Rappel : Communication de la liste des produits prohibés au Nigeria.

Référence : NDS n° 1279/DGDDI/DAR du 06 novembre 2004.

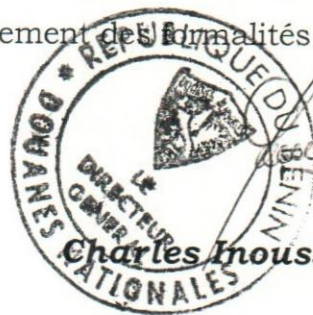
Dans le cadre de l'exécution des décisions contenues dans le mémorandum de BADAGRY signé le 14 août 2003 et en application de l'accord quadripartite conclu entre le Bénin, le Ghana, le Nigeria et le Togo, la douane nigériane a communiqué officiellement, par le biais de son ambassade à la douane béninoise, une liste de produit prohibé à l'importation au Nigeria.

Il s'agit de :

1. Sorgho
2. Millet (céréales)
 - riz paraboiled, riz blanchi, etc...
 - mil,
 - maïs importé,
 - etc...
3. Farine de blé
4. Gypse

5. Huile végétale en vrac ou en fûts
6. Spirale pour répulsion de moustiques (mosquito)
7. Pneus réchappés ou usagés
8. Machine à sous
9. Friperie
10. Réfrigérateurs et climatiseurs usagés
11. Appareils compresseurs usagés
12. Ciment ensaché
13. Véhicules de toutes sortes par voie terrestre
14. Véhicules de plus de huit (8) ans d'âge
15. Textiles de toutes sortes par voie terrestre
16. Tissus imprimés (Ankara)
17. Marchandises conteneurisées par voie terrestre
18. Poulets congelés
19. Manioc et produits dérivés
20. Jus de fruits
21. Eau minérale (gazéifiée et non gazéifiée)
22. Pioches
23. Spaghetti et nouilles (pâtes alimentaires coupées en lanières minces)
24. Biscuits de toutes sortes
25. Comprimés et assimilés par voie terrestre
26. Sucrieries tels bonbons et chocolats
27. Cahiers
28. Enveloppes
29. Bière en bouteille ou en canette.

Je vous invite dès réception de la présente note, à sa stricte application et vigilance plus accrue lors de l'accomplissement des formalités douanières.



Charles Inoussa SACCA BOCO.-

COPIES :

MEF « ATCR »

BENIN CONTROL « POUR INFO »